

HONORAIRES 2017 IDS

HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

<u>Prix du Bien</u>	<u>Honoraires [TTC]</u>
Jusqu' à 60 000 €	5000 €
De 61 000 € à 125 000 €	8 000 €
De 125 001 € à 190 000 €	8 % du prix de vente
De 190 001 € à 350 000 €	7 % du prix de vente
De 350 001 € à 550 000 €	6 % du prix de vente
Au delà de 550 001 €	5 % du prix de vente

HONORAIRES CHASSEUR DE BIENS TTC :

- Idem honoraires de transactions.

HONORAIRES ESTIMATION :

- Avis de valeur : 150 € TTC, offert si mandat exclusif.

ids
IMMOBILIER

GESTION
LOCATION
TRANSACTION

HONORAIRES DE GESTION 2017 IDS

Tarifs en vigueur au 01 janvier 2017 (taux de TVA : 20 %)

	HT	TTC
Honoraires de gestion courante	7 %	8,40 %
Honoraires complémentaires	Des sommes encaissées	
	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	1 % HT du moment des travaux TTC	
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	Minimum 60 €	Minimum 72 €
	Forfait par lot	
Établissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	38,33 €	46 €
	Forfait par lot au secondaire isolé	
	20,83 €	25 €
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600 €	720 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5 % HT du montant des travaux TTC 2 % HT montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régies par la loi du 6 juillet 1989) et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée A LA CHARGE DU LOCATAIRE	15 € TTC par mètre carré pour les zones très tendues, 13 € TTC par mètre carré pour les zones tendues et 11 € TTC le mètre carré pour le reste du territoire dont 3 € TTC le mètre carré pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régies par la loi du 6 juillet 1989) et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	15 € TTC le mètre carré pour les zones très tendues, 13 € TTC le mètre carré pour les zones tendues et 11 € TTC le mètre carré pour le reste du territoire donc 3 € TTC le mètre carré pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée	
AUTRES BAUX	HT	TTC
	Forfait par lot	
Pour les garages, box et parking A LA CHARGE DU LOCATAIRE	75 €	90 €
	Forfait par lot	
Pour les garages, box et parking A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	75 €	90 €
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, partagés par moitié entre le bailleur et les locataires	15 %	18 %
	Du quittancement annuel	
Garanties loyers impayés	% TTC du quittancement annuel	
Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I)	2,30 %	